

LE SCOOP DU

11, av. du Transfert Ouest,
Mont-Joli (Québec) G5H 1M7
Téléphone : 418 775-9425 Téléc. : 418 775-9426
Courriel : reception@siieq.com



Février 2015

Grain de sel de la présidente

8 mars - Journée internationale des femmes

Une force politique contre l'austérité

Dans le dernier budget du gouvernement libéral, le ministre des Finances du Québec annonçait une réduction des dépenses publiques de 3,2 milliards de dollars dès 2014-2015, première phase d'un plan global de compressions budgétaires plus important appelé la « révision des programmes ».

Il est inquiétant d'observer que ce sont surtout les services publics et les programmes sociaux (santé et services sociaux, éducation, services de garde, fonction publique) qui écopent des mesures d'austérité prônées par le gouvernement. Force est de constater que ces services sont majoritairement offerts par des femmes.

Les femmes représentent 52 % de la population et de l'électorat québécois potentiel. Si elles refusent, ensemble et solidairement, de compromettre leur droit à l'égalité, aucun gouvernement ne pourra résister à leur détermination.

C'est cette force politique qu'il faut faire entendre haut et fort en ce 8 mars!

Solidaires contre l'austérité!

Syndicalement!

Votre présidente, Micheline Barriault





Lettre à nos membres

Le point sur l'adoption du projet de loi n° 10

Cher membre de la FSQ-CSQ,

Comme vous le savez déjà, le gouvernement libéral de Philippe Couillard, à l'instigation du ministre de la Santé et des Services sociaux, Gaéтан Barrette, a adopté sous le bâillon son odieux projet de loi n° 10, sans égard à l'opposition généralisée dans le réseau comme dans la société.

À l'instar de nombreux groupes, la CSQ s'est battue sur tous les fronts, depuis le mois de septembre dernier, pour tenter de forcer le gouvernement à reculer. Nous avons livré la bataille conjointement, en Fédération et en Centrale. Nous avons également milité activement au sein de la Coalition solidarité santé et participé avec nos partenaires aux diverses actions menées auprès des députés afin de les convaincre de s'opposer au projet de loi n° 10.

Une lutte menée sur tous les fronts

Au cours des derniers mois, aucun effort n'a été ménagé pour informer nos membres et l'ensemble de la population sur les dangers réels que représente le projet de loi n° 10 pour notre système public de santé au Québec. Nos multiples interventions publiques sous forme de conférences de presse, de manifestations, d'interventions de toutes sortes dans les médias et sur la place publique, de visites dans les bureaux de députés n'ont pas été entendues du gouvernement mais elles l'ont été de la population. La preuve en est que Philippe Couillard et Gaéтан Barrette, alertés par le vent d'opposition soufflant de plus en plus fort, ont décidé de précipiter les choses et de faire adopter en catastrophe leur litigieux projet de loi.

Aux dires de notre irrespectueux et démagogique ministre de la Santé et des Services sociaux, Gaéтан Barrette, il en allait de l'intérêt de la population de faire adopter le plus rapidement possible cette nouvelle réforme, quitte à suspendre nos règles démocratiques. Un détail pour ce gouvernement, dont la principale caractéristique depuis son élection, est de se montrer sourd à la population!

Les changements apportés auront des impacts directs et indirects non négligeables sur nos conditions et milieux de travail.

En attendant, vos organisations syndicales, fortes de l'appui de la CSQ et de ses experts-conseils, demeurent aux aguets et prendront tous les recours nécessaires pour défendre vos intérêts et vous représenter comme vous y avez droit.

Une réforme qui n'arrangera rien

Les travailleuses et travailleurs du réseau de la santé et des services sociaux subissent depuis plusieurs années des conditions de travail difficiles, lourdes et démobilisatrices. Quoi qu'en dise Gaéтан Barrette, il est peu probable que sa réforme arrange quelque chose, bien au contraire.

Nous faisons face, actuellement, à un gouvernement fortement autoritaire, centralisateur, peu respectueux de l'opinion publique, qui se préoccupe encore moins de l'avis de ses employées et employés. Ce gouvernement est beaucoup plus obsédé et guidé par des impératifs d'équilibre budgétaire que par une volonté d'améliorer la qualité des soins et services à la population, et de rendre nos conditions de travail plus humaines.

Renforcer notre solidarité

Le projet de loi n° 10 a eu beau être adopté, nous allons continuer de nous mobiliser et de nous battre contre les impacts négatifs de cette réforme sur nos conditions de travail et notre système public de santé.

Plus que jamais, nous devons resserrer nos liens et nous solidariser.

La lutte continue!

Louise Chabot, présidente de la CSQ

Ce que nous savons de l'adoption de la loi 10

Le ministre Barrette a adopté le 6 février dernier sous le bâillon.

Divers amendements ont été apportés. Voici donc ce qui nous attend :

1. 15 février :

- ◆ Abolition de l'ensemble des postes de d.g. et tous les postes cadres sauf ceux affectés directement aux services de soins ou sociaux.
- ◆ Le ministre a modifié dans la loi les conditions de départ des cadres en réduisant l'indemnité de départ de 24 à 12 mois de salaire.
- ◆ Annonce de l'abolition des conseils d'administration de chaque CISSS.

2. 1^{er} avril :

- ◆ Abolition des agences régionales.
- ◆ Création des CISSS par territoire administratif donc, un établissement pour le Bas-Saint-Laurent et un pour la Gaspésie.
- ◆ Entrée en fonction du nouveau directeur général nommé par le ministre.
- ◆ Nomination du directeur des ressources humaines et directeur des ressources financières nommés par le directeur général.

3. 1^{er} septembre : (au plus tard)

- ◆ Nomination du nouveau conseil d'administration du CISSS nommé par le ministre.
- ◆ Nomination de l'équipe de gestion du CISSS.



En ce qui concerne les relations de travail

Les fusions syndicales sont mise en lien avec la signature des conventions collectives que nous sommes en train de négocier.

1. 60 jours après la signature

Le délai pour les votes commencera pour l'application de la loi 30 (fusions des accréditations), et ce, dès que 70 % du personnel en santé auront une entente signée.

2. Les votes d'allégeance se tiendront donc au plus tard 290 jours après les ententes.

3. Les conventions collectives en vigueur (nationale et locale) continuent de s'appliquer.

4. 30 jours après le résultat des votes, c'est la convention collective du syndicat gagnant qui va s'appliquer.

5. 18 mois après le résultat du vote d'allégeance, la convention collective locale devra être renégociée pour l'ensemble du CISSS. C'est à ce moment que les listes d'ancienneté se fusionneraient (une liste par CISSS; donc, une pour la région).

ASSEMBLÉES DE CONSULTATION

En mars, des assemblées de consultation se tiendront dans chacun des CSSS pour faire le point sur les négociations, les demandes de récupérations patronales, particulièrement au niveau de notre régime de retraite (RREGOP), ainsi que sur l'adoption du projet de loi n° 10 et ses impacts sur le fonctionnement de nos établissements de santé et sur les services publics.

Il sera très important que nous ayons votre point de vue sur ces dossiers. Votre participation est essentielle. Des votes se tiendront. Voici l'horaire de ces assemblées :

- Rocher-Percé :** 10 mars à 16 h 30 et 11 mars à 8 h 30.
Mitis : 16 mars à 14 h et 16 h.
Côte-de-Gaspé : 17 mars à 14 h et 16 h 15 (salle Forillon du Motel Adams). 18 mars à 12 h (salle conférence CLSC Grande-Vallée et salle de conférence 30-1 et 30-2 CLSC Rivière-au-Renard) (**dîner servi sur place**), 16 h (restaurant de l'Hôtel Cooper Murdochville).
Baie-des-Chaleurs : 23 mars à 16 h 30 (Pointe-à-la-Croix). 24 mars à 13 h 30 et 16 h (salle Rouleau - Hôtel de ville Maria).
25 mars à 12 h (Paspébiac) et à 15 h (New Carlisle).
Matane : 26 mars à 14 h, 16 h et 20 h 15.

Surveillez les tableaux d'affichage dans vos CSSS pour connaître les lieux de réunion.

Pour suivre les négociations, visitez les sites Web :

- ◆ lacsq.org
- ◆ nego2015.org
- ◆ fsq.lacsq.org

LA CSQ, FIÈRE PARTENAIRE DU FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ!

Pour plus d'information sur le protocole CSQ - Fonds, communiquez avec le ou la responsable local(e) (RL) dans votre milieu de travail, votre syndicat local ou avec Langis Beaulieu, coordonnateur - CSQ au 1 800 361-5017

FONDS de solidarité FTQ CSQ

Joignez-vous aux amis du SIIIEQ



SIIIEQ CSQ

Veuillez nous aviser si vous changez d'adresse, au 1 800 463-0671.